

Arrondissement de Moulins
Canton d'Yzeure
Commune d'Aurouër

Procès-verbal du Conseil Municipal
du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Aurouër, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves LENOIR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

Présents : Yves LENOIR - Jean-Louis BAYLE - Fabienne GAGET - Isabelle GARÇON - Dominique CHEHET - Charles-Henri VARLET - Julie THEVENIN - Louise GALLET - Marie-Agnès DENIS - Marc LENOIR.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Yann ETHER.

Secrétaire de séance : Julie THEVENIN

M. Le Maire, Yves LENOIR ouvre la séance du conseil municipal à 18h30 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut débuter.

Ordre du jour :

- Approbation du PV du CM du 03 février et du 21 mars 2026
- Vote du budget principal 2026 de la commune
- Vote du budget 2026 des Locaux commerciaux
- Vote des taux d'imposition 2026
- Délibération proposant les membres de la CCID
- Délibération approuvant les tarifs périscolaires
- Renouvellement dérogation rythmes scolaires

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 mars et du 21 mars 2026.

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal du 3 mars et du 21 mars 2026 qui leur a été envoyé par mail. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° de la délibération : 2026/21

Objet : Vote du budget 2026 du budget principal Commune

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGIS-
DU CONSEIL MUNIC

Envoyé en préfecture le 01/05/2026
Reçu en préfecture le 01/05/2026
Publié le
ID : 003-210300117-20260428-DEL202621-DE

Séance d

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Aurouër, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Le Maire Yves LENOIR.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Yves LENOIR - Jean-Louis BAYLE - Fabienne GAGET - Isabelle GARÇON - Dominique CHEHET - Charles-Henri VARLET - Julie THEVENIN - Louise GALLET - Marie-Agnès DENIS - Marc LENOIR.

Procurations :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Yann ETHER

Date de la convocation
23 avril 2026

Date d'affichage
05 mai 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(On)t été nommé(es) secrétaire(s) de séance :
Julia THEVENIN

05 mai 2026
et publication du
05 mai 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Les membres présents et représentés du Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Le Maire, Yves LENOIR

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 203 033,85

Recettes : 224 029,35

Fonctionnement

Dépenses : 380 629,45

Recettes : 380 629,45

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	313 787,35	(dont 110 753,50 de RAR)
Recettes :	313 787,35	(dont 89 758,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	380 629,45	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	380 629,45	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé M. Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Aurouër

le(s) secrétaire(s) de séance



M. Le Maire LENOIR Yves

M. Le Maire présente les dépenses et les recettes de fonctionnement. L'investissement est vu par opération en détail. M. Le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions. Les conseillers ont reçu tous les éléments financiers avec la convocation ce qui a permis de les regarder en amont du conseil. Le budget 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° de la délibération : 2026/22

Objet : Vote du budget 2026 du budget Locaux commerciaux

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 5/06/2026
ID : 003-210900117-20260428-DEL202622-DE

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Aurouer, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Le Maire, Yves LENOIR.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Yves LENOIR - Jean-Louis BAYLE - Fabienne GAGET - Isabelle GARÇON - Dominique CHEHET - Charles-Henri VARLET - Julie THEVENIN - Louise GALLET - Marie-Agnès DENIS - Marc LENOIR.

Procurations :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Yann ETHER

Date de la convocation

23 avril 2026

Date d'affichage

05 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

05 avril 2026

et publication du

05 avril 2026

A(On)t été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Julie THEVENIN

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Les membres présents et représentés du Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Le Maire, Yves LENOIR,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 12 697,64

Recettes : 12 697,64

Fonctionnement

Dépenses : 8 748,52

Recettes : 8 748,52

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	12 697,64	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	12 697,64	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	8 748,52	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	8 748,52	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé M. Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Aurouer

M. Le Maire LENOIR Yves

le(s) secrétaire(s) de séance



M. Le Maire explique les dépenses et les recettes de fonctionnement de ce budget qui est un budget annexe au budget principal.

Ce budget est prévu avec prudence du fait de la vacance du restaurant en ce moment. L'investissement prévoit seulement l'échéance du prêt qui arrive à son terme cette année.

En cas de déficit ce budget est compensé par le budget Commune. Le budget 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° de la délibération : 2026/23

Objet : Vote des taux d'imposition 2026

M. Le Maire rappelle les taux d'imposition de l'année 2025 :

- Taxe foncière (bâti) : 38,26%
- Taxe foncière (non bâti) : 32,12 %
- Taxe d'habitation : 14,71 %

M. Le Maire propose de maintenir pour l'année 2026 les taux des trois taxes locales votés en 2025.

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1636 B *sexies* et suivants,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, notamment son article 16,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales,

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

Fixer les taux d'imposition 2026 :

- Taxe foncière (bâti) : 38,26%
- Taxe foncière (non bâti) : 32,12 %
- Taxe d'habitation : 14,71 %

Charger M. Le Maire de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

M. Le Maire présente et l'explique l'état 1259, celui-ci détaille les produits prévisionnels et les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026. Ce qui permet d'estimer les ressources fiscales prévisionnelles pour l'année 2026 perçues par la commune.

Les bases ont diminué suite à des exonérations agricoles.

Les membres du conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de voter les taux sans augmentation.

N° de la délibération : 2026/24

Objet : Commission communale des impôts directs. Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par M le Maire.

VU l'article 1650 du Code général des impôts, relatif à la composition de la Commission communale des impôts directs ;

VU les articles 1503, 1504, 1505 et 1510 du Code général des impôts, définissant les missions de la CCID ;

VU l'article R*198-3 du Livre des procédures fiscales, relatif aux avis formulés par la CCID sur les réclamations en matière de taxe d'habitation et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

CONSIDÉRANT que la Commission communale des impôts directs est composée du maire, président, et de six commissaires titulaires, ainsi que de six suppléants, désignés par le directeur départemental des finances publiques sur proposition du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d’un État membre de l’Union européenne, âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, et posséder des connaissances suffisantes pour l’exécution des travaux confiés à la commission ;

CONSIDÉRANT que la durée du mandat des membres de la commission est alignée sur celle du mandat du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que la commune, comptant moins de 2 000 habitants, doit proposer une liste de vingt-quatre noms pour permettre la désignation des six commissaires titulaires et de leurs six suppléants ;

CONSIDÉRANT que la nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 20 mai 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **décident à l’unanimité des membres présents et représentés** :

- **De proposer** au directeur départemental des finances publiques la liste suivante de vingt-quatre contribuables éligibles pour siéger à la Commission communale des impôts directs, en vue de la désignation de six commissaires titulaires et de six suppléants :

Membres proposés			
1	ALLOIN Véronique	13	MANGIN Nadège
2	ANZIL Yann	14	SANNON Davy
3	BERTRAND Caroline	15	BORDE Marie-Hélène
4	RAPHAEL Michel	16	BONVIN Joël
5	DENIS Marie-Agnès	17	de la QUINTINIE Sophie
6	COUTRE Ghislain	18	BONNET Pierre
7	de CHABANNES Laurence	19	BORDE Christelle
8	GOURAND Jean-Claude	20	MARQUES Joao
9	de RANGO Christine	21	ROTHDIENER Christelle
10	LEIFFET Johan	22	MILLERAULT Gilles
11	PEYRE Elodie	23	GREGOIRE Karine
12	TRICOT Pascal	24	GALLET Guillaume

- **De charger** M. Le Maire de transmettre cette liste au directeur départemental des finances publiques pour désignation des membres de la Commission communale des impôts directs.

M. Le Maire donne lecture du nom de personnes proposées à la DGFIP pour la constitution de la CCID.
La liste des personnes désignées pour constituer cette commission sera rendu public dès le retour de la DGFIP.

N° de la délibération : 2026/25

Objet : Délibération fixant les tarifs municipaux périscolaire

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de faire le point sur les différents tarifs pratiqués sur la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir délibérer sur ce point.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2331-1 et suivants sur les recettes de la section fonctionnement.

Considérant la nécessité de définir des tarifs spécifiques.

M. le Maire propose les tarifs suivants pour :

A compter du 1^{er} septembre 2026 :

Les repas de la cantine scolaire à partir du 1^{er} septembre 2026

- Repas enfant : 3,30 Euros
- Repas enseignant : 6,40 Euros

L'accueil de loisirs périscolaire à partir du 1^{er} septembre 2026

- Forfait 1 enfant : 36,00 Euros
- Forfait 2 enfants : 57,00 Euros
- Forfait 3 enfants : 74,00 Euros
- Accueil occasionnel : 5.50 Euros par jour
- Pénalité pour non-respect des plannings : 5,50 Euros

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- 1- D'accepter les tarifs proposés pour les services périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2026
- 2- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires
- 3- D'autoriser M. Le Maire à exécuter la présente délibération

Une augmentation de minimum 2% est appliquée afin de suivre un minimum l'inflation des charges. Les nouveaux tarifs seront communiqués aux familles avec le dossier d'inscription de leur(s) enfant(s) à la cantine courant juin pour la rentrée de septembre 2026.

N° de la délibération : 2026/26

Objet : Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2017/023 en date du 19 juin 2017 par laquelle il avait été décidé un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2017/2018.

Cette décision d'organisation de la semaine scolaire qui a été validée par le directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans. Elle a été renouvelée une première fois par délibération le 10 février 2021, puis le 30 janvier 2024.

Considérant la demande de l'académie de Clermont-Ferrand en date du 03 mars 2026 ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Demander le maintien de la semaine de 4 jours, soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- Demander aux services de l'Education Nationale de valider cette décision.

Cette délibération est demandée par les services de l'éducation nationale afin de pouvoir conserver l'organisation de la semaine à 4 jours.

Questions diverses :

Contrat de location de la salle des fêtes : des modifications ont été apportées (interdiction de couchage dans la salle, pénalité de chauffage.....)

Forêt : Les lots de bois sont presque tous terminés.

Travaux : La mare dans le parc a été clôturée.
L'escalier du préfabriqué a été refait.

Restaurant La Saboterie : Plusieurs candidats se sont manifestés, M. Le Maire présente les candidatures. Une commission va être créée pour étudier et rencontrer les potentiels repreneurs.

Fibre : M. Bayle fait un point sur les possibilités de raccordement à la fibre, certains points de la commune sont éligibles. La situation des lieux isolés va être vu avec les services de développement d'Orange.

Ecole : Une solution est à l'étude pour réduire les coûts de téléphone de l'école.

Mme Lecomte quitte la collectivité le 30 avril en raison de la limite d'âge atteinte.

Mme Guillois termine son contrat le 4 juillet 2026.

Mme Berger prend les heures de ménage de Mme Lecomte à l'école et à la mairie, elle va faire une formation pour le BAFA et ainsi pourra assurer les heures de garderie de Mme Guillois.

Ainsi l'équipe périscolaire sera composée de 2 agents, cela permettra d'avoir des contrats plus élevés en heures mensuelles et donc plus pérennes.

Entretien : Une notice d'entretien des climats réversibles va être créée afin que l'entretien soit assuré par M. Ockman.

La taille des arbustes de la commune va être faite afin de les remettre en forme.

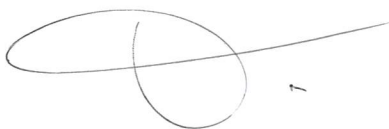
Communication : La commission communication va se réunir afin de préparer le bulletin et de remettre à jour le site internet.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 05 juin 2026 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Secrétaire de séance,

Julie THEVENIN



M. Le Maire,

Yves LENOIR



